Beaune Côte & Sud
Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 25 MARS 2013

*Date d'envoi de la convocation : **19 Mars 2013***

Transmis en Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 10 Avril 2013

PRESIDENCE DE : M. Michel PICARD

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Agnès DICONNE, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Maryse BRAGARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Anne DIEZ, Philippe FALCE, Michèle FLAGEL, Claude HENNEQUIN, Colette HERVET, Fabrice JACQUET, Joseph LARFOULLOUX, Olivia LEPAROUX, Agnès MONGET, Justine MONNOT, Geneviève PELLETIER, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Monique TERRAND, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Patrick LEFLAIVE, François PIFFAUT, Thérèse AUFRERE, Martine BOUGEOT, Alain FAVERIAL, Patrick FERRANDO, Jean FRANCONY, Gérard NAIRAT, Françoise MOREAU, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Claude JOIGNEAUX, Michel RENAUD, Jean JACOB, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Aimé VUITTENEZ, François DESERTOT, Michel SAUVAIN, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Michel MEUNIER, Jean-Paul GUERET, Jean-Paul ROY, Jean-Claude MONNIER, Christian POULLEAU, Michel BLIN, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jean-Pascal MONIN, Pierre BARBIERY, Françoise GAY, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Maurice BOUR, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, François de NICOLAY, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Armand CHANLON, Bernard GLANTENAY.

Suppléants : M. Michel LAVIROTTE (Suppléant de PARIS L'HOPITAL).

Ont donné pouvoir :

- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-Laure RAKIC,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Claude ANDRE,
- M. Daniel FEVRE à M. Claude HENNEQUIN,
- M. Pierre BROUANT à M. Jean-Claude JOIGNEAUX,
- M. Michel PONELLE à M. Alain SUGUENOT,
- M. Jean-Pierre REBOURGEON à M. Michel PICARD,
- M. Denis THOMAS à M. Jean-Claude MONNIER,
- Mme Martine TAUPENOT à M. Jean-Pascal MONIN,
- M. Emmanuel BICHOT à M. Pierre BOLZE,
- Mme Marie-José LE PEZRON à M. Patrick MANIERE.

Absents Excusés : MM. Alain SUGUENOT, Jean-Noël MORY, Christian GHISLAIN, Marc DENIZOT, Philippe BALLOT.

Secrétaire : M. Emeric MICHELLON.

Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : 13-724

En l'absence de M. SUGUENOT qui a quitté la salle et cédé la présidence de l'Assemblée à M. PICARD, Co 1er Vice-Président, M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2012 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération, il appartient à son Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif.

Celui-ci présente des identités de valeurs identiques à celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année après reprise des résultats de l'année antérieure.

L'exercice 2012, correspond à la sixième année d'exécution du budget de la Communauté d'Agglomération.

L'excédent global dégagé par le Budget Général, bien qu'en baisse par rapport à l'exercice précédent, témoigne de la capacité de la Communauté d'Agglomération - CA - à financer ses investissements en mobilisant son épargne disponible et en limitant le recours à l'emprunt.

Afin d'analyser plus précisément la situation du Compte Administratif 2012, seront successivement présentés dans le présent rapport :

- l'état financier global, tous budgets confondus, en se référant à celui de l'exercice 2011,
- l'état financier par budget, avec le rappel des investissements lourds réalisés ou au moins engagés.

❖ LE BUDGET CONSOLIDE

➔ Vision tous budgets confondus

L'excédent global de clôture sur l'exercice 2012 est constaté à hauteur de 629 712,50 €.

Les flux financiers constatés en 2012 sont en nette augmentation par rapport à 2011 en dépenses (+ 5 574 530,12 €, soit +10,09%). Ils diminuent légèrement en recettes (- 509 724,00 €, soit -0,82%) ainsi que le montre le graphique présenté ci-après.

Synthèse des charges et produits par section pour 2011 et 2012

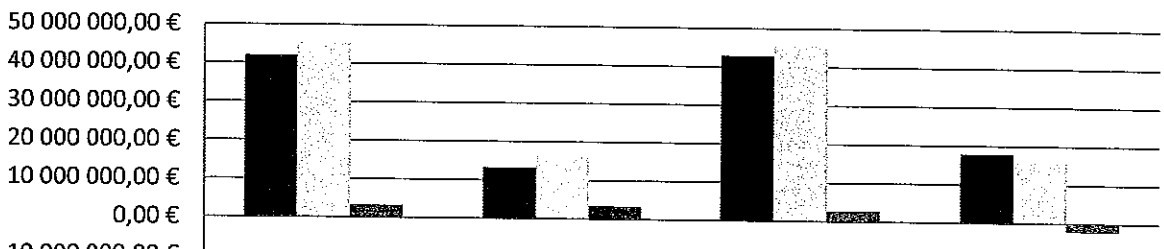

	Fonctionnement 2011	Investissement 2011	Fonctionnement 2012	Investissement 2012
D	41 965 746,20 €	13 290 675,74 €	42 899 036,35 €	17 931 915,71 €
R	45 216 263,78 €	16 754 124,78 €	45 666 937,60 €	15 793 726,96 €
Solde R-D	3 250 517,58 €	3 463 449,04 €	2 767 901,25 €	-2 138 188,75 €

Cette situation s'explique pour l'essentiel par le rythme de croisière pris par la Communauté d'Agglomération en termes de compétences exercées -aucun nouveau transfert n'ayant été opéré depuis 2009- ainsi que par l'absence de recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2012.

Cette situation témoigne de la capacité de la CA à mobiliser son épargne disponible en limitant le recours à l'emprunt. En effet, depuis 2010, la CA s'est inscrite dans un mouvement de rationalisation de sa trésorerie au service de la maitrise de son endettement. Après un exercice 2011 marqué par la mobilisation de son épargne à hauteur de 4 534 432,25 €, l'EPCI a consacré 6 084 254,12 € de trésorerie au financement de ses investissements. Son encours de dette global, inférieur à 350€/habitant, reste faible tout comme l'âge moyen résiduel de ses emprunts. La capacité de désendettement de l'EPCI s'établit au 31 décembre 2012 à un niveau inférieur à 2 années, ce qui constitue dans le contexte ambiant une performance.

Cette situation traduit l'excellente santé financière de l'EPCI dans un contexte de crise économique internationale, liée au dynamisme de ses bases fiscales – pourtant à un niveau très bas- pour autofinancer ses investissements. Il convient toutefois de noter que l'ampleur du plan pluriannuel d'investissement nécessitera de recourir à l'emprunt au cours de l'exercice 2013.

La comparaison entre les exercices 2011 et 2012 fait apparaître pour le Budget Principal et les Budgets Annexes les résultats de clôture synthétisés ainsi :

Synthèse des résultats dégagés en 2011 et 2012 (1/2)

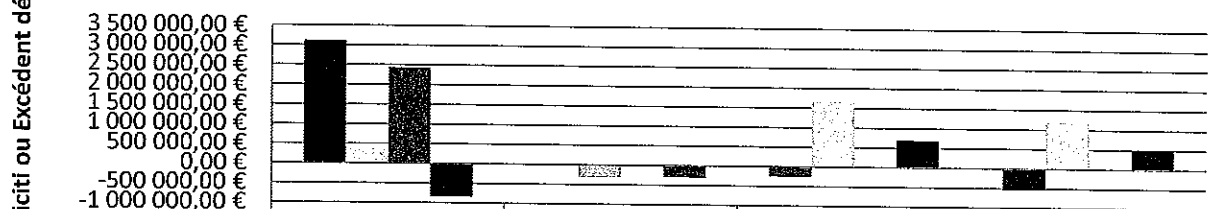

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSPORTS	ZAC DU PRE FLEURI	ZAC DES CERISIERES
Résultat de Fct 2011	3 119 979,27 €	0,00 €	-254 635,78 €	-533 910,41 €
Résultat d'Inv. 2011	379 882,74 €	-316 414,70 €	1 662 500,00 €	1 187 500,00 €
Résultat de Fct 2012	2 435 572,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'Inv. 2012	-843 702,17 €	-296 797,67 €	699 651,08 €	510 887,17 €

Synthèse des résultats dégagés en 2011 et 2012 (2/2)

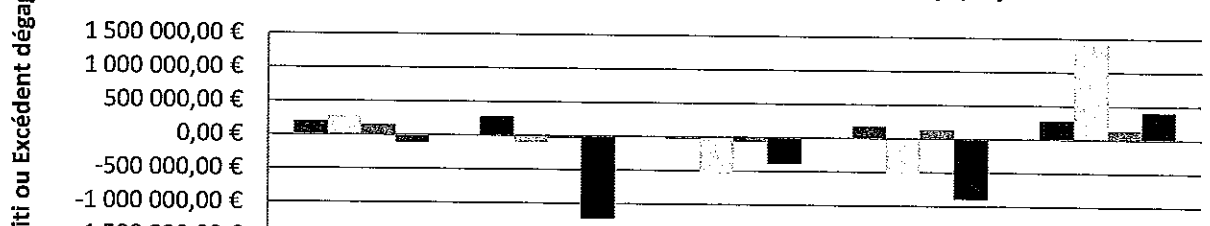

	ASST REGIE	ASST AFFERMAGE	SPANC	EAU REGIE	EAU AFFERMAGE
Résultat de Fct 2011	202 515,68 €	282 571,30 €	-25 843,35 €	178 592,00 €	281 248,87 €
Résultat d'Inv. 2011	277 782,47 €	-93 644,65 €	-537 109,58 €	-522 719,94 €	1 425 672,70 €
Résultat de Fct 2012	148 872,75 €	-33 051,54 €	-60 429,92 €	137 118,31 €	139 819,07 €
Résultat d'Inv. 2012	-112 953,25 €	-1 225 617,29	-386 761,49 €	-891 836,82 €	408 941,69 €

❖ BILAN PAR BUDGET

Sont présentés ci-dessous par budget :

- le comparatif 2011-2012 des résultats de clôture Fonctionnement/ Investissement et global par budget,
- le bilan des principaux investissements effectués sur l'exercice 2012.

➔ BUDGET PRINCIPAL

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	2 435 572,58 €	3 119 979,27 €
I	-843 702,17 €	379 882,74 €
Total F + I	**1 591 870,41 €**	**3 499 862,01 €**

Si on le compare à 2011, le résultat de clôture est en baisse de 1 907 991,60 €. Cette variation résulte d'une augmentation plus importante des dépenses (+7,78%) que des recettes (+2,30%).

Cette tendance s'explique de deux façons :

➢ la section d'Investissement : son résultat déficitaire est la conséquence de la mobilisation du fonds de roulement pour autofinancer les investissements à hauteur de 5 331 151,58 €;

➢ la section de Fonctionnement : malgré une bonne dynamique des recettes fiscales et des dotations dans un contexte de raréfaction des deniers publics, l'excédent 2012 diminue par rapport à 2011; cette baisse de 684 000 € s'explique notamment par une réduction de l'excédent de fonctionnement reporté (1,6M€ en 2011 contre 1M€ en 2012).

En ce qui concerne la section de fonctionnement, ainsi que l'a envisagé le rapport d'orientations budgétaires, il est possible de confirmer les données suivantes :

- dans un contexte de baisse globale des dotations liées aux dispositions prises pour réduire le déficit de l'Etat, la DGF augmente néanmoins de 21,49 % entre 2011 et 2012 passant de 1 905 884 € à 2 315 464 € : ce constat est principalement du à l'impact en N+2 d'une bonne évaluation des charges transférées après la prise des compétences Extra et Péri scolaires en 2009 ;
- le solde net de fiscalité locale après comptabilisation des Attributions de Compensation, -impositions locales moins (AC - prélèvement FNGIR - FPIC)- représente 5 355 780 €, en hausse de 611 963 €, soit +12,90% par rapport à 2011 ;

Par référence à l'exercice budgétaire 2011 et compte tenu des éléments de contexte développés ci-avant, les constats suivants peuvent être faits :

Evolution des concours financiers de l'Etat	2011	2012	Ecart	
Dotation d'Intercommunalité	1 905 884 €	2 315 464 €	409 580 €	21,49%
Dotation de compensation (part salaires)	3 518 120 €	3 467 073 €	-51 047 €	-1,45%
Compens° d'exonérat° fiscales décidées par l'Etat	359 167 €	382 683 €	23 516 €	6,55%
Total des concours financiers	**5 783 171 €**	**6 165 220 €**	**382 049 €**	**6,61%**
Produit de fiscalité reçu	15 959 187 €	16 600 822 €	641 635 €	4,02%
- FNGIR (Péréquation verticale)	1 872 256 €	1 882 046 €	9 790 €	0,52%
- FPIC (Péréquation Horizontale)	0 €	19 882 €	19 882 €	-
- Attributions de Compensation nettes	9 343 114 €	9 343 114 €	0 €	0,00%
Produit net de fiscalité	**4 743 817 €**	**5 355 780 €**	**611 963 €**	**12,90%**
Total Dotations + Fiscalité	**10 526 988 €**	**11 521 000 €**	**994 012 €**	**9,44%**

- les autres recettes fiscales évoluent différemment :
  - ★ la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères -TEOM- augmente de 2,75 % (+ 115 680 €) passant de 4 210 420 € à 4 326 100 €,
  - ★ la Taxe de Séjour passe de 788 449 € en 2011 à 781 586 €, en baisse de 6 863 € (-0,87%) par rapport à l'exercice précédent, ce qui ne traduit pas réellement l'activité touristique ;
- les remboursements des charges de personnel et de siège par les budgets annexes diminuent légèrement à 1 259 349 € contre 1 343 567 € en 2011, soit -6,27% résultat d'une maitrise renforcée des dépenses salariales globales ;
- les recettes tarifaires ont progressé de plus de 64 583 €, en augmentation de 2,52 % par rapport à 2011 ;
- en parallèle, les subventions de fonctionnement diminuent quant à elles nettement par rapport à 2011 (– 332 414 €, soit -12,05%) ; cette baisse importante s'explique en grande partie par un décalage dans le versement de l'acompte 2012 de la prestation de service Enfance ; la CAF a en effet du différer son versement du fait de retards pris en 2012 dans la gestion par ses services des éléments nécessaires au calcul de cette prestation ; sa comptabilisation estimée à environ 350 000 € interviendra en cours d'exercice budgétaire 2013 ;
- les Attributions de Compensations -AC- nettes (rapport AC positives – AC négatives) se stabilisent à leur niveau de 2011 soit 9 343 114 € ; cela représente pour la Communauté d'Agglomération une moindre dépense qui devrait se poursuivre en 2013 ;
- la subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal au profit du Budget Annexe des Transports est réduite de 132 267 €, passant de 663 461 € à 531 194 € ;
- la faculté de recourir au Budget Principal pour équilibrer le service du SPANC étant ouverte pendant 5 ans, aucune subvention au profit du Budget Annexe n'a été versée au titre de l'exercice 2012 (pour mémoire, 93 003 € étaient venus équilibrer le Budget Annexe en 2011) ; il est rappelé à cet égard que le Budget Principal prend en charge directement les dépenses liées aux contentieux en cours dans ce domaine.

Comme pour le Fonctionnement, le résultat déficitaire en section d'Investissement s'inscrit dans une démarche volontariste de maîtrise renforcée dans la mise en œuvre des politiques publiques :

- en 2012, aucun emprunt n'a été réalisé pour financer les investissements votés par l'Assemblée, ce qui permet de porter le ratio de désendettement à moins de 2 années ; cette situation permet de réduire substantiellement l'endettement en puisant sur l'épargne brute et sur l'excédent reporté 2 119 979,27 € ; la récupération de 812 874 € de FCTVA dont 526 436 € correspondant aux exercices antérieurs a également permis de produire de l'épargne;
- des subventions ont été réellement perçues pour un montant 616 666 € contre 268 433 € au cours de l'exercice 2011 ;
- la charge nette des amortissements passe de 212 261 € en 2011 à 507 925 € en 2012, ce qui est normal, compte tenu de l'augmentation du patrimoine communautaire.

L'ensemble des recettes dégagées sans recours à l'emprunt a permis de financer 80% des investissements réalisés en 2012 à hauteur de 5,4M€ dont 815 428 € de reports de l'exercice 2011.

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 186 465 € qui représente 3,45 % de l'enveloppe globale, les investissements concernent les postes suivants :

Compétences	Amortisst des subventions	Etudes, licenses...	Acquisit°, réalisat°, Wx en cours	Fonds de concours versés	TOTAL Brut	Rbst K	TOTAL Net
TOURISME	14 630 €	74 725 €	3 150 582 €	20 000 €	**3 259 937 €**	106 197 €	**3 366 134 €**
PETITE ENFANCE	2 206 €	21 862 €	140 754 €	22 583 €	**187 405 €**	6 105 €	**193 510 €**
ENFANCE	6 014 €		660 268 €	163 268 €	**829 550 €**	27 024 €	**856 574 €**
EQUIPTS SPORT	563 €		190 850 €		**191 413 €**	6 236 €	**197 649 €**
EQUIPTS CULT			26 596 €		**26 596 €**	866 €	**27 462 €**
URBA/INFRA		99 084 €	122 304 €		**221 388 €**	7 212 €	**228 600 €**
INFORMATIQUE		103 756 €	43 496 €	18 016 €	**165 268 €**	5 384 €	**170 652 €**
SERVICES TRSVX	250 €	306 €	2 022 €	18 997 €	**21 575 €**	703 €	**22 278 €**
DECHETS	15 074 €		226 480 €		**241 554 €**	26 740 €	**268 294 €**
Budget Principal	**38 737 €**	**299 733 €**	**4 563 352 €**	**242 864 €**	**5 144 686 €**	**186 465 €**	**5 331 152 €**

➔ BUDGET TRANSPORTS

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	0,00 €	0,00 €
I	-296 797,67 €	-316 414,70 €
Total F + I	**-296 797,67 €**	**-316 414,70 €**

➢ la Section de Fonctionnement

La Section de Fonctionnement est parfaitement équilibrée, grâce à une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal, versée en fin d'exercice 2012 à hauteur de 531 193,96 € en diminution de 132 268,20 € par rapport à 2011.

✓ ***Répartition des dépenses***

La délégation de la compétence transports scolaires à des transporteurs par le biais de marchés publics explique que la quasi-totalité des dépenses soit à imputer à la Section de Fonctionnement.

Le montant des dépenses courantes 2012 s'élève à 3 322 275 €, en baisse de 2,14% par rapport à 2011.

Les différents postes de dépenses évoluent ainsi :

- la masse salariale est constatée à hauteur de 607 802 € contre 654 384 € en 2011 ; cette diminution de 7,12% s'inscrit dans le cadre de redéploiements internes opérés au cours de l'exercice 2012 ;

- les prestations facturées par les entreprises titulaires de marchés pour les transports scolaires et urbains se montent à 2 392 913 € contre 2 308 171 € en 2011, soit une hausse de 3,67% qui résulte essentiellement :

  - de l'actualisation légale des prix des marchés (de +1,2 à +3% en 2012),
  - de l'augmentation du nombre de contrôles dans les bus (+11 356,14 €) confiés à une entreprise extérieure ;

- les frais de garage (pièces détachées, réparations, entretien ...) et de carburant sont en progression de +21,90% avec un montant global de 147 777 € en 2012 ; résultat du vieillissement du parc des bus et de l'augmentation du prix du carburant ;

- d'autres charges à caractère général en légère hausse (+ 3,01%), soit 59 830 € contre 58 080 € en 2011.

✓ ***Répartition des recettes***

En contrepartie, le montant des recettes (hors subvention d'équilibre) pour l'année 2012 s'élève à 2 791 081 €, en augmentation de 6,05% par rapport à 2011. Les principales évolutions sont les suivantes :

- le Versement Transport représente une recette de 960 801 € contre 726 809 € en 2011 ; cette augmentation importante en produit (+ 234 000 €) trouve son origine dans l'extension du périmètre d'assujettissement au 1er janvier 2011 ainsi que dans la hausse progressive du taux de cotisation des entreprises de plus de 9 salariés situées hors de la Ville Centre (0,25% pour 2011 puis 0,26% pour 2012), conformément aux décisions prises par l'Assemblée Communautaire au cours de l'exercice 2010 ;

- la compensation des transferts de charges par les deux Conseils Généraux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire représente 1 797 395 € contre 1 813 407 € en 2011 ;

- la vente des titres de transport s'établit à 27 770 € contre 38 107 € en 2011 ;

- la subvention d'équilibre de 531 194 € prélevée sur le Budget Principal, contre 663 462 € en 2011, soit une diminution de 19,94%, se décompose comme suit :

  * 112 913 € prélevés sur les Attributions de Compensation,
  * 418 281 € de crédits budgétaires complémentaires.

➢ la section d'Investissement

Outre le déficit d'investissement 2011 reporté à hauteur de 316 414,70 €, les investissements les plus importants en 2012 ont porté sur les postes suivants :

- l'étude menée dans le cadre du Plan Global de Déplacement lancées en 2011 a mobilisé 46 800 € de reports de crédit 2011 qui ont donc été réglés en 2012 ; le solde de ces études bénéficiera d'un report de crédit pour 59 495 € sur 2013 ;

- l'implantation d'abribus à LADOIX-SERRIGNY, MONTAGNY-les-BEAUNE et PULIGNY-MONTRACHET pour 12 878 € ;

- l'acquisition de divers matériels nécessaires à l'équipement du garage pour 9 187 €.

➔ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN AFFERMAGE

▪ *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	-33 051,54 €	282 571,30 €
I	-1 225 617,29 €	-93 644,65 €
Total F + I	**-1 258 668,83 €**	**188 926,65 €**

➢ la section de Fonctionnement

Le déficit de fonctionnement résulte principalement de la baisse des recettes de fonctionnement (-16%) par rapport à 2011. Cette diminution correspond, d'une part, au fait que seule une partie des excédents 2010 est venue abonder les recettes de fonctionnement 2011 (186 866 €), d'autre part, à la baisse importante du produit de la redevance (-11%).

✓ ***Répartition des dépenses***

Elles s'élèvent à 2 170 669 € en 2012, soit une diminution de globale de 4,78% par rapport à l'exercice précédent, et ce malgré des charges exceptionnelles venues dégrader le résultat de la section fonctionnement. Il s'agit :

- du règlement des taxes foncières pour les stations d'épuration de MEURSAULT (+ 41 858 €) et du Groupement Nord (+ 63 026 €) ;

- d'opérations de curage et d'épandage des boues de la station d'épuration de BOUILLAND (+ 12 198 €) ;

- du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des Délégations de Service Public –DSP– (+ 15 578 €) ;

- de charges d'entretien et de gestion des stations d'épuration de Saint-ROMAIN et BOUZE-les-BEAUNE (+ 8 068 €).

En outre, suite à des réaménagements et au solde de trois prêts arrivés à échéance en cours d'année 2011, le poste des charges d'intérêts connait une baisse de 10% en 2012 par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel sont quant à elles restées stables par rapport à l'exercice N-1.

✓ ***Répartition des recettes***

Le montant des recettes pour l'année 2012 s'élève à 2 137 617 €. Ces dernières ont diminués de 16%. Cette baisse résulte :

- de l'affectation de l'excédent de résultat de 2010 en section fonctionnement intervenue en 2011 ;

- d'une baisse des produits liés à la redevance assainissement (-11%), cette baisse correspond au décalage de recettes qui ont été perçues en début d'exercice 2013 ;

- d'une diminution de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau à hauteur de -14%.

➢ <u>la section d'Investissement</u>

Au cours de l'exercice 2012, les principales dépenses ont porté sur :

- la mise aux normes de la station d'épuration de BLIGNY-les-BEAUNE et de TAILLY : 1 667 000 € ;

- le projet d'assainissement sur la commune de Saint-ROMAIN : 1 287 000 € ;

- l'achèvement du projet d'assainissement sur la commune de BOUZE-les-BEAUNE : 496 000 € ;

- diverses réhabilitations de réseaux sur la commune de MEURSAULT (zone d'activité les Champs Lins, place de la mairie) : 172 140 € ;

- la mise en place d'une plateforme de collecte à l'UDEP MONGE : 143 470 € ;

- le commencement du projet de raccordement de la commune de VOLNAY à l'UDEP MONGE : 120 000 € ;

- la mise en séparatif du réseau d'eaux usées de PULIGNY-MONTRACHET : 115 870 €.

Des subventions ont été perçues en 2012 pour un montant total de 2 524 272 € contre 988 817 € en 2011. Les plus significatives concernent :

- le projet d'assainissement sur BLIGNY-les-BEAUNE et TAILLY : 403 725 € ;

- le projet d'assainissement sur BOUZE-les-BEAUNE : 285 327 € ;

- le projet d'assainissement sur la zone du Groupement Nord : 553 848 € ;

- le projet d'assainissement sur la zone Val de REUIL : 941 812 € ;

- le projet d'assainissement sur Saint-ROMAIN : 63 288 € ;

- les extensions de réseaux (fonds de concours des communes membres) : 29 630 €.

➔ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	148 872,75 €	202 515,68 €
I	-112 953,25 €	277 782,47 €
Total F + I	**35 919,50 €**	**480 298,15 €**

➢ la section de Fonctionnement

On constate une baisse du résultat de fonctionnement par rapport à 2011. Ce dernier résulte principalement du fait qu'en 2010, aucun excédent de fonctionnement n'a été affecté à la section d'investissement 2011.

✓ ***Répartition des dépenses***

Le montant des dépenses 2012 s'élève à 611 407 €, en baisse de 2,30% par rapport à 2011. Cette diminution résulte de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- une nette réduction du poste « charges de personnel » (-10,77%) liée à une régularisation au cours de l'exercice 2011 des mises à dispositions d'agents entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres (2008, 2009 et 2010) ;

- la hausse des dotations aux amortissements de +22 231 € par rapport à 2011 (+12%), conséquence comptable du lourd programme d'investissement conduit par la Communauté d'Agglomération.

✓ ***Répartition des recettes***

Le montant des recettes pour l'année 2012 s'élève à 760 281 €. Par rapport à 2011, ces dernières ont diminué de 8 %, baisse qui résulte :

- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 à la section d'investissement 2012 ;

- d'une diminution des m3 assainis facturés aux usagers de la régie des eaux (-9%), résultat de nombreux dégrèvements accordés et comptabilisés en 2012 ;

- d'une baisse considérable de la consommation d'une entreprise située à CHAGNY ;

- d'une prise de conscience des usagers de la nécessité de réduire la consommation ; dans ces conditions, les produits de la redevance ont diminué de 5% par rapport à 2011 ;

- d'une hausse de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau (+26 000 €) suite aux travaux d'amélioration effectués sur la station d'épuration de CHAGNY.

➢ <u>la section d'Investissement</u>

Les travaux réglés sur 2012 s'élèvent à 686 203 €. Il s'agit notamment :

- de la mise en séparatif du quartier de PRESLES et des rue BOILLET et MARTIN à CHAGNY : 491 043 € ;

- du changement d'un dégrilleur à la station d'épuration de CHAGNY : 84 300 € ;

- de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la régie des eaux : 23 400 € ;

- du renouvellement du réseau rue ROCAULT à NANTOUX : 19 400 € ;

- de réalisation d'un bassin de stockage de boues liquides pour la station d'épuration de THURY : 19 775 €.

➔ BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	-60 429,92 €	-25 843,35 €
I	-386 761,49 €	-537 109,58 €
Total F + I	**-447 191,41 €**	**-562 952,93 €**

➢ la section de Fonctionnement

✓ ***Répartition des dépenses***

Les dépenses de fonctionnement pour 2012 s'élèvent à 99 382 €. Elles ont diminué de 31 % par rapport à 2011, du fait de l'impossibilité juridique faite au Budget du SPANC, depuis 2012, de supporter les frais de contentieux liés à l'opération « La Montagne ».

Les dépenses de fonctionnement pour 2012 correspondent :

- aux contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes existantes à MARIGNY-les-REULLEE, CORBERON, CORGENGOUX, MEURSANGES, Ste-MARIE-la-BLANCHE et MONTAGNY-les-BEAUNE (+ 34 996 €) ;

- à la mise à jour du logiciel Cart@jour qui permet le suivi des contrôles des assainissements individuels (+ 7 805 €) ;

- aux interventions sur les assainissements non collectifs de La Montagne suites à divers dysfonctionnements (+ 1 105 €).

✓ ***Répartition des recettes***

Le montant des recettes pour 2012 s'élève à 38 951 €, en diminution de 67 % par rapport à 2011. L'absence de recours à une subvention d'équilibre explique cette baisse importante (93 033 € avaient été versés en 2011 afin de couvrir les frais de contentieux sur le dossier « La Montagne »). On peut néanmoins noter l'encaissement des recettes suivantes :

- une prime de l'Agence de l'Eau de 7 826 €, contre 1 560 en 2011, au titre du contrôle des assainissements autonomes ;

- une augmentation de +31% des produits liés à la redevance des assainissements autonomes existants et neufs.

➢ la section d'Investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2012 s'élèvent à 578 162 €. Elles ont diminué de 76 % par rapport à 2011.

Les recettes s'élèvent quant à elles pour 2012 à 191 400 €, en baisse de 90 %.

Ces évolutions à la baisse résultent principalement de l'intégration dans la comptabilité 2011 de l'opération de réhabilitation des assainissements individuels dans le quartier « La Montagne » à BEAUNE.

Pour l'exercice 2012, cela se traduit par un déficit d'investissement qui sera à terme comblé par les règlements des particuliers une fois clos le contentieux en cours sur cette opération. Au cours de l'exercice 2012, il a été perçu le solde des subventions de l'Agence de l'Eau pour 37 699 €.

Concernant l'opération de réhabilitation des assainissements autonomes sur AUBIGNY-la-RONCE, 150 039 € ont étés réglés par les propriétaires. En outre, il reste à percevoir 317 533,93 € au titre de la subvention du Conseil Général de la Côte d'Or en application d'une convention signée en 2010 prévoyant un versement en 10 parts égales sur 10 ans.

Ces deux opérations seront, à terme, financièrement neutres pour la Communauté d'Agglomération.

➔ BUDGET EAU POTABLE AFFERMAGE

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	139 819,07 €	281 248,87 €
I	408 941,69 €	1 425 672,70 €
Total F + I	**548 760,76 €**	**1 706 921,57 €**

➢ la section de Fonctionnement

✓ ***Répartition des dépenses***

Les dépenses de fonctionnement pour 2012 s'élèvent à 767 594 €. Elles sont stables par rapport à 2011 (+1%) et se composent principalement :

- de l'achat d'eau pour la commune de SANTENAY à hauteur de 81 201,83 € (-7% par rapport à 2011) ;

- des charges de personnel pour un montant de 122 321,50 € (+1,90% par rapport à l'exercice précédent) ;

- du fonds de renouvellement des réseaux destiné au remplacement des conduites vétustes pour 86 032,32 € (+2,83%) ;

- des dotations aux amortissements pour 459 860,30 € (+5% par rapport à 2011, résultant du programme d'investissement soutenu par l'EPCI).

✓ ***Répartition des recettes***

Les recettes de fonctionnement pour 2012 s'élèvent à 907 413 €. Leur diminution à hauteur de 12 % par rapport à 2011 résulte des éléments suivants :

- une baisse du montant de l'excédent de fonctionnement affecté en Section Fonctionnement entre 2011 et 2012 (-64 %) ;

- cette baisse globale des recettes de fonctionnement a été cependant légèrement atténuée par une augmentation du produit de la redevance entre 2011 et 2012 (+7%) suite à l'augmentation de la surtaxe communautaire votée à l'occasion de l'exercice budgétaire.

➢ <u>la section d'Investissement</u>

✓ ***Répartition des dépenses***

Les travaux 2012 s'élèvent à 1 714 683 €. Les principales dépenses ont portés sur :

- le renouvellement des branchements plombs sur l'ensemble du territoire affermé : 303 208 € ;

- le schéma directeur d'eau potable : 18 747 € ;

- le renouvellement de conduite d'eau potable à BEAUNE (rue du docteur TASSIN, route de VERDUN, Place MALMEDY, Rue Gaston CHEVROLET) : 293 982 € ;

- le renouvellement de conduites d'eau potable à MEURSAULT (rue ROLAND, Place de la République, zone d'activité des Champs Lins) : 129 837 € ;

- l'interconnexion entre DEZIZE-les-MARANGES et PARIS-l'HOPITAL: 308 555 € ;

- les renouvellements et des extensions de réseaux sur la zone du Pays Beaunois (PERNAND-VERGELESSES, CORGENGOUX, COMBERTAULT, PULIGNY-MONTRACHET, MONTAGNY-les-BEAUNE) : 195 697 € ;

- le renouvellement de conduites d'eau potable à POMMARD (rue de l'Eglise et Place Sainte MARGUERITE) : 69 900 € ;

- la création d'une station de traitement et des conduites d'eau potable à SANTENAY : 169 140 €.

✓ ***Répartition des recettes***

Les recettes d'investissement pour 2012 s'élèvent à 2 495 988 € contre 3 122 177 € en 2011. Cette baisse est liée à l'autofinancement des travaux.

En 2012, ce budget a bénéficié de 96 353 € d'aides :

- de l'Agence de l'Eau pour le renouvellement des branchements plombs (43 299 €) ;

- des communes membres pour le financement des extensions de réseaux (53 054 €).

Il convient de noter que 500 677 € restent à percevoir de la part des organismes subventionneurs au titre des actions suivantes :

- la sectorisation sur la zone du Pays Beaunois : 346 078 € ;
- le schéma directeur d'eau potable : 38 799 € ;
- le renouvellement des branchements plombs : 115 800 €.

➔ BUDGET EAU POTABLE REGIE

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	137 118,31 €	178 592,00 €
I	-891 836,82 €	-522 719,94 €
Total F + I	**-754 718,51 €**	**-344 127,94 €**

➢ la section de Fonctionnement

✓ ***Répartition des dépenses***

Le montant des dépenses 2012 s'élève à 660 959 €. Elles ont augmenté de 3% par rapport à 2011. Il convient de noter les principales évolutions suivantes :

- une augmentation du poste « frais généraux » de 12% pour 2012 ; cela découle des nombreuses fuites intervenues durant l'hiver 2011 particulièrement rigoureux et de la réfection des menuiseries des sites de la régie (+12 446 €) ;
- une baisse des charges de personnels (-8%) pour 2012 liée à la régularisation des mises à disposition d'agents entre la Communauté et les communes membres au cours de l'exercice 2011 ;
- une hausse des dotations d'amortissement pour 2012 (+10%), résultat de l'important programme d'investissement engagé par la Communauté d'Agglomération.

✓ ***Répartition des recettes***

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2012 s'élève à 798 078 €, en baisse de 3% par rapport à 2011. Les principales variations sont les suivantes :

- contrairement à l'exercice budgétaire précédent, aucun excédent de fonctionnement 2011 n'est venu abonder les recettes de fonctionnement 2012 ; cet excédent a été intégralement affecté à la section d'investissement afin de réduire le besoin de financement extérieur ;
- cependant, les produits de la redevance eau potable ont augmenté de 7% par rapport à 2011 du fait de la hausse tarifaire intervenue au cours de l'exercice 2012 et d'une hausse de la consommation des m3 facturés par la régie des eaux (+ 3%).

➢ la section d'Investissement

✓ ***Répartition des dépenses***

Le montant des travaux réglés en 2012 s'élève à 699 295 €. Les principales dépenses concernent :

- la mise en séparatif du quartier de PRESLES, des rues BOILLET et MARTIN et la réhabilitation du réseau rue DROUX : 338 865 € ;
- la modification des branchements plombs sur CHAGNY et AUXEY-DURESSES : 130 936 € ;
- le changement d'une pompe de la station d'épuration de CHAGNY : 14 470 € ;
- l'achèvement du raccordement du hameau de LAVAULT et de la réhabilitation du réseau de la rue du Lavoir à AUBIGNY-la-RONCE : 72 792 € ;
- la réhabilitation du réseau rue ROCAULT à NANTOUX : 19 118 € ;

✓ ***Répartition des recettes***

Les recettes d'investissement pour 2012 s'élèvent à 363 935 €. Par rapport à 2011, elles ont augmenté de 15 %. Cette hausse résulte :

- des subventions perçues en 2012 pour 25 600 € concernant le renouvellement des branchements plombs ;
- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement ;
- de l'augmentation des dotations aux amortissements antérieurs.

➔ BUDGET ZAC DU PRE FLEURY

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	0,00 €	-254 635,78 €
I	699 651,08 €	1 662 500,00 €
Total F + I	**699 651,08 €**	**1 407 864,22 €**

Les écarts de résultat section par section résultent de la comptabilisation des écritures de stocks consécutives aux opérations engagées depuis sa création en 2007. Ces écritures devront dorénavant être réalisées chaque année.

D'autre part, il convient d'ajouter qu'en 2012, 15 ha ont été acquis sur les 22 ha que couvre la zone.

Globalement, le coût d'aménagement est estimé à 8 000 000 € dont 1 800 000 € pour le foncier et 6 200 000 € pour les études et les travaux. Dès lors, le prix bilan estimatif se situerait entre 40 et 45 €/m2.

➔ BUDGET ZAC DES CERISIERES

- *Le résultat de clôture 2012 se présente ainsi :*

Fonct. / Inv.	2012	2011
F	0,00 €	-533 910,41 €
I	510 887,17 €	1 187 500,00 €
Total F + I	**510 887,17 €**	**653 589,59 €**

Les écarts de résultat section par section résultent de la comptabilisation des écritures de stocks consécutives aux opérations engagées depuis sa création en 2008. Ces écritures devront dorénavant être réalisées chaque année.

Actuellement, 11 ha sur les 21 ha que représente la zone sont maîtrisés.

Globalement, le coût d'aménagement est estimé à 5 600 000 € dont 1 800 000 € pour le foncier et 3 800 000 € pour les études et les travaux. Dès lors, le prix bilan estimatif se situerait entre 30 à 35 €/m2.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
par 88 Voix Pour, 4 abstentions,
M. Alain SUGUENOT n'assistant pas au Débat et ne prenant pas part au vote,

- approuve les résultats du Compte Administratif 2012,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT,
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES VITTARD

BEAUNE COTE ET SUD COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY * * *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	13_724
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1.1.2 - Comptes administratifs (délibérations de vote et d'affectations de résultats, documents b
Objet de l'acte	Compte Administratif 2012
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	021-200006682-20130325-13_724-DE
Date de transmission de l'acte	10/04/2013
Date de réception de l'accuse de réception	10/04/2013